

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704116-DE
Reçu le 12/07/2018

WISE PAR

FROMM Gérard le 19/07/2018 à 17:45



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2018

N° DEL 2018.07.04/116

Thème : RESSOURCES
HUMAINES 1

Objet : Arbre de Noël
2018 - Colis des
retraités des services
municipaux.

Convocation :

Date : 27/06/2018

Affichage : 27/06/2018

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 22

Nombre de
suffrages
exprimés : 30

Le mercredi 4 juillet 2018 à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, FABRE Mireille, HOLLARD Rémi, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

Étaient représentés :

GUIGLI Catherine donne pouvoir à CIUPPA Marcel;
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard;
BRUNET Pascale donne pouvoir à JALADE Jacques;
FERRAINA Marie-Hélène donne pouvoir à DAERDEN Francine;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à KHALIFA Daphné;
RASTELLO Anne donne pouvoir à GUÉRIN Nicole;
MONIER Bruno donne pouvoir à BREUIL Marc;
MUHLACH Catherine donne pouvoir à PICAT RE Alessandro;
DAZIN Florian donne pouvoir à PEYTHIEU ÉRIC.

Absents excusés :

GUIGLI Catherine, MARTINEZ Gilles, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, RASTELLO Anne, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Daphné KAHLIFA

Rapporteur : Jacques JALADE

La commune de Briançon organisera le traditionnel Arbre de Noël dans le courant du mois de décembre 2018, ainsi que la distribution de colis pour les personnels retraités de la Ville et du centre communal d'action sociale de Briançon à l'occasion des vœux du personnel.

L'Arbre de Noël est dédié aux enfants du personnel :

- Municipal,
- Du centre communal d'action sociale ;
- De la communauté de communes du Briançonnais.

La remise des colis est à destination du personnel retraité des services municipaux.

La fête de l'Arbre de Noël engendre des frais et le mode d'organisation mis en place nécessite que le conseil municipal délibère pour que les charges relatives à cette manifestation soient ventilées entre les différents bénéficiaires et que ceux-ci les remboursent à la commune.

La commune a inscrit au budget la somme de 6 500,00 € dédiée à couvrir les frais liés à l'organisation de ces manifestations (Arbre de Noël et colis des retraités des services).

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver que la participation aux frais relatifs au spectacle proposé aux enfants soit prise en charge par la commune (Goûters, spectacle et buffet).
- D'approuver que les frais relatifs à l'achat des cadeaux et goûters soient pris en charge par la commune (à savoir 25,00 € par enfant).
- D'approuver que soit refacturé au centre communal d'action sociale, le montant des cadeaux au prorata des enfants concernés selon la liste définitive des enfants qui sera fournie et jointe à la facture. (L'association du personnel de la communauté de communes du Briançonnais sera facturée directement par les fournisseurs).
- D'approuver que soit refacturée à l'association du personnel de la communauté de commune du Briançonnais la moitié des frais engagés pour le spectacle proposé aux enfants (Goûters, spectacle et buffet).
- D'approuver que les frais liés aux personnels retraités soient pris en charge par la commune pour un montant estimé à 23,00 € par personne.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

12 JUIL. 2018

Pour le Maire absent et par suppléance
Madame la Première Adjointe Nicole GUÉRIN